

Elles se divisent comme suit, d'après le sexe des élèves qui les fréquentent, d'après le nombre des années d'études qu'elles comprennent, d'après les personnes qui les dirigent :

a) D'après le sexe des élèves, en :

- 215 écoles de garçons,
 - 215 écoles de filles,
 - 55 écoles mixtes pour les commençants,
 - 246 écoles mixtes ordinaires.
- 731 écoles.

Elles se répartissent conformément au tableau suivant entre les six arrondissements d'inspection :

Arron- dissements.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes pour les com- mençants.	Écoles mixtes ordinaires.	TOTAUX.
1 ^{er}	51	52	16	11	130
2 ^e	34	34	5	41	114
3 ^e	45	44	9	30	128
4 ^e	27	27	9	48	111
5 ^e	19	19	6	75	119
6 ^e	39	39	10	41	129
	215	215	55	246	731

Les 3 écoles sub 2^e étaient dirigées par 1 institutrice religieuse et 2 institutrices laïques. L'institutrice religieuse avait le brevet de 2^e rang ; les 2 institutrices laïques, le brevet de 4^e rang.

L'une des écoles sub 3^e était dirigée par un instituteur, avec le brevet de 2^e rang ; l'autre, par une institutrice religieuse, non diplômée.

Ces 5 écoles, sub 2^e et 3^e, avaient 151 élèves, dont 91 garçons, 60 filles.

102 élèves : 52 garçons, 50 filles, étaient dans l'âge obligatoire ;

49 élèves : 39 garçons, 10 filles, étaient au-dessus de l'âge oblig.

151 élèves : 91 garçons, 60 filles.